

14 FEV. 2003

**INDUSTRIE et FINANCE**  
Société Anonyme au capital de 6.139.121,92 euros  
Siège Social : 10 rue Isaac Newton - ZI du Coudray  
93155 Le Blanc-Mesnil  
R.C.S. Bobigny 419 477 260

---

2592

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 16 JANVIER 2002**

L'an deux mille deux,

Le seize janvier, à quatorze heures,

Les actionnaires de la société anonyme INDUSTRIE & FINANCE (ci-après la « Société ») se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration selon lettre simple adressée dans le délai prescrit par la loi.

Monsieur Christian MOREAU, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué est absent et excusé.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Jean-Jacques CHAUVEAU, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Thierry CHAUVEAU et Madame Régine ETIENNE, deux actionnaires, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Patricia JASLIN est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, détiennent la totalité des actions constituant le capital social de la Société.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

OL - C RE J

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et rappelle à l'Assemblée qu'elle a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### ORDRE DU JOUR



- Prendre acte de la démission de Monsieur Christian Moreau de son mandat de commissaire aux comptes titulaire et de la démission de Madame Marie-Annick Nadot de son mandat de Commissaire aux comptes suppléant,
- Nommer un nouveau Commissaire aux comptes titulaire conformément aux dispositions de l'article L 225-228 du Code de commerce,
- Nommer un nouveau Commissaire aux comptes suppléant conformément aux dispositions de l'article L 225-228 du Code de commerce,
- Pouvoirs en vue des formalités,
- Questions diverses.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et met à disposition de l'Assemblée les documents suivants :

- Un exemplaire des statuts,
- Une copie de la lettre de démission du Commissaire aux comptes titulaire et du Commissaire aux comptes suppléant,
- Une copie des lettres de convocations adressées aux actionnaires,
- Une copie de la lettre adressée au Commissaire aux comptes,
- La feuille de présence,
- Le rapport du Conseil d'Administration,
- Le texte des résolutions proposées

Monsieur le Président demande qu'il lui soit donné acte de ce que l'ensemble des documents prévus par la loi et les statuts a été communiqué aux actionnaires et au Commissaire aux comptes ou, le cas échéant, tenus à la disposition au siège social dans les conditions et délais fixés par la loi. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Conseil d'Administration.

 T.C. RE  


Cette lecture terminée, Monsieur le Président offre la parole aux personnes assistants à l'Assemblée.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **Première résolution**

L'Assemblée Générale, prend acte de la démission de Monsieur Christian Moreau de son mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la Société et de la démission de Madame Marie-Annick Nadot de son mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la Société.

### **Deuxième résolution**

L'Assemblée nomme la société Emmesse Conseil et Audit dont le siège social est situé au 36 rue de Longchamp, 75116 PARIS, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire de la Société pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Christian Moreau, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2004.

L'Assemblée Générale donne notamment pour missions au nouveau Commissaire aux comptes titulaire de la Société d'établir le rapport général et le rapport spécial afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2001.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### **Troisième résolution**

L'Assemblée nomme Monsieur Alain Guez demeurant 4 avenue Gutenberg, 92800 Puteaux, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la Société pour la durée restant à courir du mandat de Madame Marie-Annick Nadot, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2004.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

RE

T.C



### Quatrième résolution

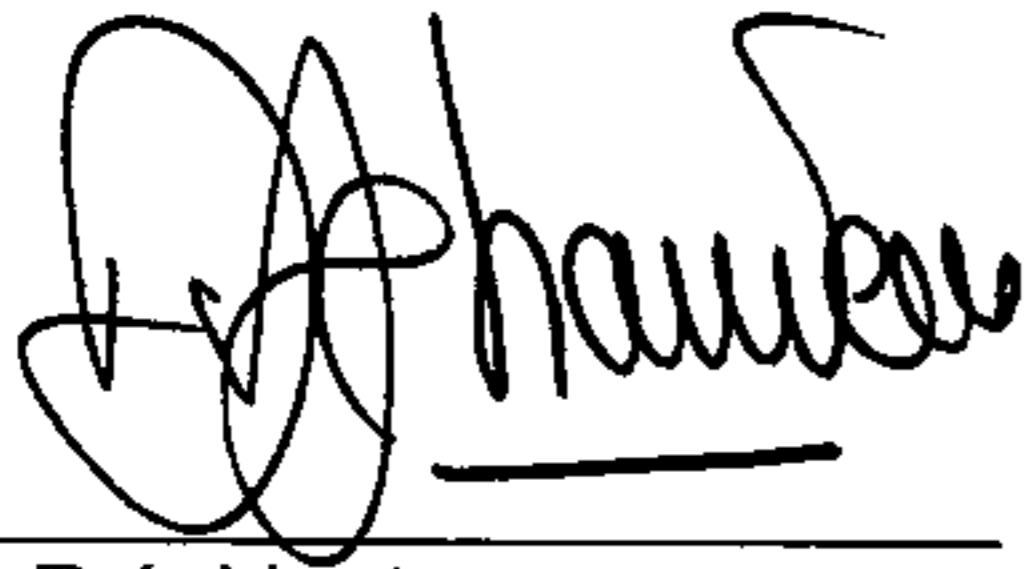
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

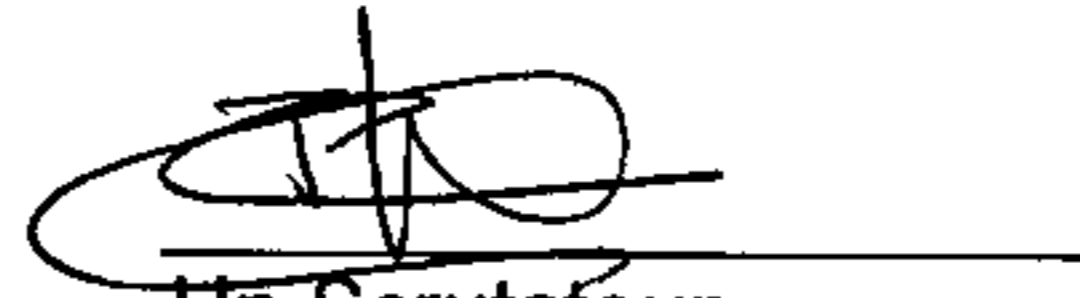
\* \* \*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance s'est levée à 15 heures.

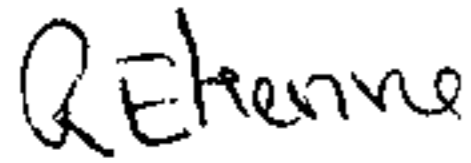
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.



Le Président  
Jean-Jacques CHAUVEAU



Un Scrutateur  
Thierry CHAUVEAU



Un Scrutateur  
Régine ETIENNE



Le secrétaire  
Patricia JASLIN